



Le tribunal de Pontivy





PENNAD-STUR

Un arouez eus kêr Bondi eo he lez-varn, hag un test eus ar c'hêraozañ e Breizh e mare Napoleon. Emañ-hi war-nes treiñ ur bajenn nevez eus hec'h istor. Perc'hennet eo bremañ gant Rannvro Breizh, ha dont a ray da vezañ ul lec'h bev ha nevezus, ul lec'h labour hag eskemmoù evit an oberourien lec'hel hag ar servijoù. A-hed al lezennoù digreizennañ eo kresket kefridioù ar Rannvro, hag he c'hargoù alese. Evit derc'hel da seveniñ un obererezh efedus, tost d'an dud ha da ezhommoù ar vro, ar Rannvro a emdro bremañ en hec'h aozadur: krouiñ a ra 7 takad tiriadel, evel hini Kreiz Breizh, evit tostaat ar Rannvro d'ar Bretonezed ha d'ar Vretoned. Evel-se e fell dezhi kas da benn ar pezh a venn ober ha talañ ouzh he friorezhioù bras: gwarantiñ kempouez an tiriadoù, startaat ar genstagded sokial ha sikour an treuzkemm a-fet an hin, an endro, an ekonomiezh hag an niverel.

MÉTR-ARTICL

Si qe n-i a un leu q'erperzente ben la vile de Pontivy e la bâtissure napoleonienne en Bertègn, ét ben le tribuna de Pontivy. Anet, sti-la ét pour enrayer un nouviao seillon de son istouère. Mézé q'il ét en fond de la Rejion Bertègn, il ét pour deveni eune enret eyou qe n-i ara de l'emotion e de la nouviaoizon. Eyou qe le monde du payiz, les fezous e les ourées, pouront s'aguerouer, tarvâiller e s'entr-devizer. O les lais su la regâillerie de pouvouers, la Rejion a zû de pus en pus de capabletés e, dede 'la, ole a zû de pus en pus d'enchairjées. Pour q'o pouraet ressieudr a mener son ouvraïje ben mener menant, prés du monde e qi repond ben a de cai q'ont afere les terouères, la Rejion ét a chanjer coment q'ole ét amarée : en levant 7 aïres de payiz, qe n-i a deden li du Qheur de Bertègn, la Rejion se raperche des bertonnes e des bertons. De même, ole a citrape d'étr ambicionouze e de repondr a ses grandes permieretés: garanti le balant entr les terouères, forci l'enter-tienrie socia e fere de cai pour aider és passaijës climatiques, de l'entour, economiques e limériques.



Loïc Chesnais-Girard

*Président de la Région Bretagne
Prezidant Rannvro Breizh
Perzident de la Rejion Bertègn*

ÉDITO

Emblématique de la ville de Pontivy et témoin de l'urbanisme napoléonien en Bretagne, le tribunal de Pontivy s'apprête à ouvrir une nouvelle page de son histoire. Désormais propriété de la Région Bretagne, il deviendra un lieu vivant et innovant, de réunions, de travail et d'échanges pour les acteurs locaux et les services. Au fil des lois de décentralisation, la Région a vu ses compétences croître et avec elles, ses responsabilités. Pour continuer à mener une action efficace, de proximité et en cohérence avec les besoins locaux, la Région évolue aujourd'hui dans son organisation : en créant 7 espaces territoriaux, dont celui du Centre-Bretagne, la Région se rapproche des Bretonnes et des Bretons. Elle entend ainsi porter ses ambitions et répondre à ses grandes priorités: garantir l'équilibre des territoires, conforter la cohésion sociale et agir pour accompagner les transitions climatiques, environnementales, économiques et numériques.

Un héritage impérial

AU CŒUR DE LA BRETAGNE, L'AMBICTION DE NAPOLÉONVILLE

Dès décembre 1800, s'intéressant à la Bretagne, Napoléon Bonaparte remarque la position exceptionnelle de Pontivy «à cheval sur les deux mers». Il y voit le moyen d'éviter les escadres anglaises en reliant les arsenaux de Nantes, Brest et Lorient par des canaux: le creusement des canaux du Blavet et d'Ille-et-Rance débute en 1804; celui de Nantes à Brest en 1806. La décision est prise de faire de la ville «dans la paix le centre d'un grand commerce, et dans la guerre un centre militaire important». Le décret consulaire du 17 septembre 1802 la dote de bâtiments civils officiels: sous-préfecture, mairie, lycée, prison et tribunal de première instance, ainsi que de casernes et d'un hôpital, faisant également de l'agglomération une place militaire d'importance. Un rapport précise que les bâtiments civils, destinés aux administrations et tribunaux, doivent être éloignés du voisinage des bâtiments militaires, afin que les bruits provoqués par les troupes à pied et à cheval ne

perturbent pas le travail des autorités administratives et judiciaires. Ainsi le tribunal et la prison sont construits en bordure du Blavet, au centre une grande place, face à la mairie et à la sous-préfecture.

La pose de la première pierre de la nouvelle cité - appelée Napoléonville depuis la proclamation de l'Empire en 1804 - a lieu le mercredi 12 août 1807.

UN PROJET DIFFICILE À FAIRE ABOUTIR

Le projet initial de tribunal prévoit une salle d'audience, une chambre du conseil, un cabinet pour le commissaire, un greffe, une bibliothèque, une salle d'archives et un logement complet pour le greffier. La prison est installée à l'arrière, séparée du tribunal par une cour. La première conception architecturale, typiquement néoclassique, s'inspire de modèles de l'Antiquité et repose notamment sur le modèle du temple romain: vaste basilique posée à cheval sur deux ailes parallèles de bureaux et accessible par un grand escalier droit au milieu de la façade. Très vite après le démarrage du chan-



tier, l'argent vient à manquer et les travaux s'éternisent, sans compter les intempéries et le manque de disponibilité de main d'œuvre. Il est une première fois arrêté en juin 1808 alors que ses fondations sont à peine terminées. Dans le *Mémoire historique des bâtiments civils de la nouvelle ville de Napoléonville* en date du 6 novembre 1809 qu'il adresse au ministre de l'Intérieur pour réclamer des fonds, l'ingénieur Pichot précise que « Le bâtiment des tribunaux est à deux mètres et demi ou trois mètres réduits des hauteurs... ». Le chantier reprend régulièrement mais s'interrompt de plus en plus souvent.

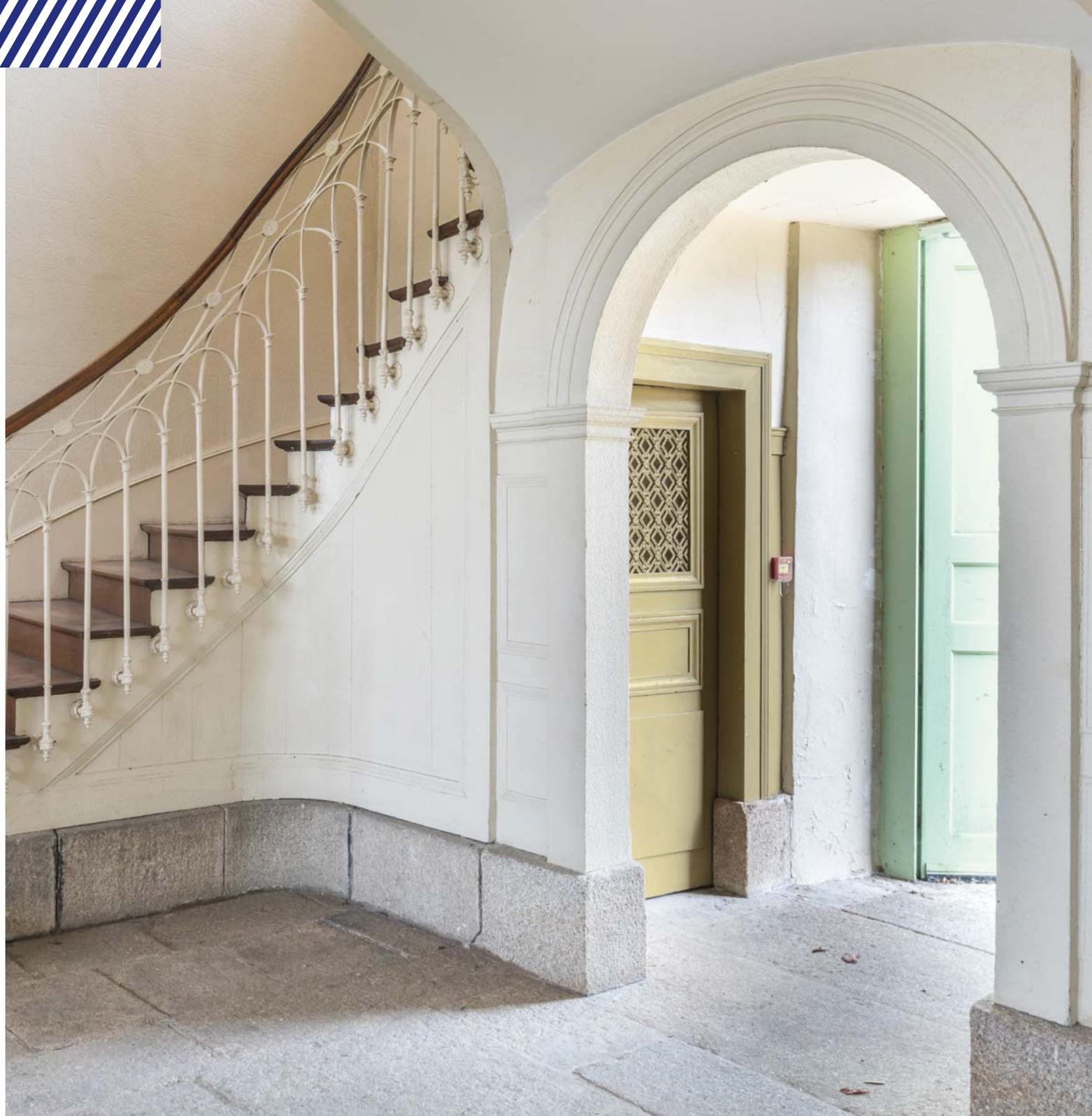
En 1812, après la retraite de Russie, les crédits sont épuisés et l'entreprise en charge des travaux est en liquidation. En juin 1813, plusieurs modifications au projet sont approuvées, mais aucun budget n'est attribué. Le tribunal n'est toujours pas achevé lorsque Napoléon abdique le 7 avril 1814. Il ne verra jamais les travaux qu'il a initiés en Bretagne. Toutes ces difficultés n'ont toutefois pas empêché le fonctionnement de la Justice. Dès avril 1800, des bureaux et une salle d'audience ont été aménagés au château des Rohan, et le tribunal de première instance y est installé le 3 mai 1808.



DE PONTIVY À NAPOLÉONVILLE, ET INVERSEMENT

Avec la chute de l'Empire, le nom de Napoléonville est abandonné ; il est toutefois repris en 1852, puis, il disparaît définitivement à partir de 1870. Malgré la décision en 1816 de relancer les travaux, il faut attendre 1837 pour que le chantier du tribunal reprenne: un travail est réalisé sur les vieilles fondations, avec un projet légèrement agrandi. L'immeuble est achevé en 1846 et l'inauguration peut enfin avoir lieu le 16 août 1858. Elle est présidée par Napoléon III, accompagné de l'Impératrice Eugénie. Ils assistent à une grande fête populaire sur la grande place Napoléon.

Le couple impérial soutient la construction d'un hospice auquel on donne le nom de Sainte-Eugénie et de l'église Saint-Joseph dont la première pierre est posée en 1860, mais dont le clocher restera sans flèche, faute de crédits. Aujourd'hui, le lycée Joseph Loth et plusieurs autres bâtiments de la ville témoignent toujours de l'ambition de Napoléon pour Pontivy.





Une présence renforcée au cœur du territoire

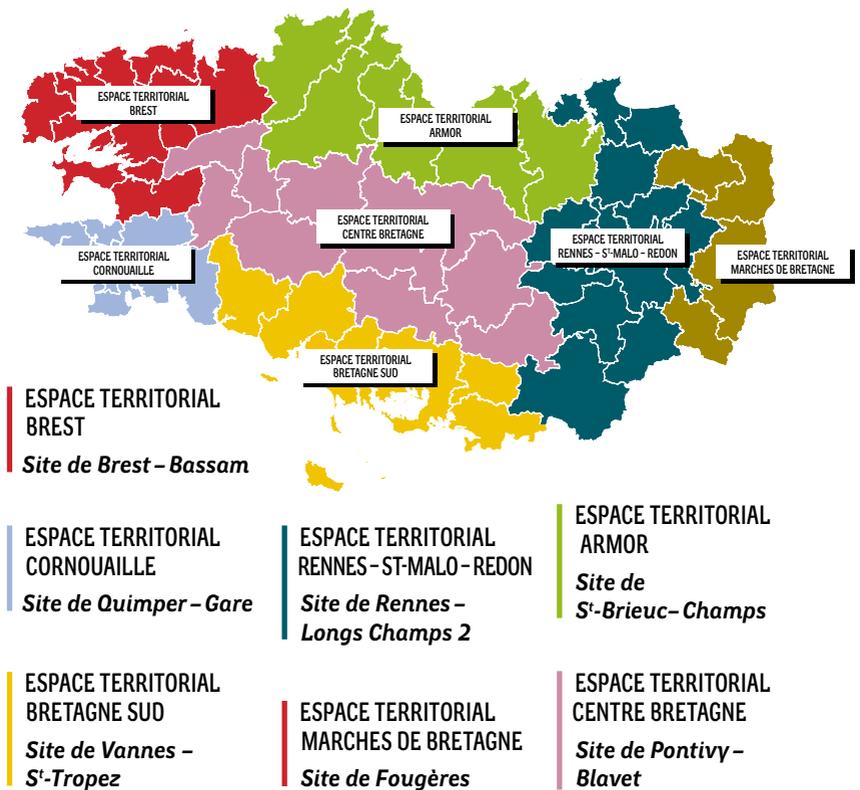
Pour se rapprocher des citoyen-ne-s et des élu-e-s et mieux répondre aux besoins des territoires, la Région fait évoluer son organisation. S'appuyant sur une forte implantation locale de ses agent-e-s, actuellement réparti-e-s sur 30 sites principaux partout en Bretagne, la collectivité crée 7 Espaces territoriaux pour mieux coordonner les politiques régionales en lien direct avec les acteurs locaux.

Ce nouveau mode d'animation a pour objectif de gagner en proximité, en lisibilité et en visibilité, et faciliter les coopérations locales qui font la vitalité de la Bretagne.

Pour renforcer le lien avec les territoires, la Région prend en compte la place nouvelle que donne la loi aux intercommunalités (EPCI), d'autant qu'elle partage avec celles-ci de nombreuses compétences majeures (développement économique, formation,

transport-mobilités, attractivité...)

Ces 7 espaces d'action correspondent chacun à un regroupement d'intercommunalités qui permettront de répondre à des besoins locaux identifiés et partagés localement, tant en matière d'aménagement, que d'emploi, de mobilité ou de formation... Pour faire vivre ces espaces, la Région s'appuie sur des sites existants ou sur de nouvelles implantations dont le tribunal de Pontivy.





UNE DEUXIÈME VIE POUR LE TRIBUNAL

La Région a décidé de réhabiliter ce site emblématique du Centre Bretagne pour en faire, à terme :

un lieu d'accueil et d'information au service des Breton-ne-s

un lieu de travail pour les agent-e-s régionaux-ales

un espace de réunions et de réceptions

Lez-varn Pondi

Le tribuna de Pontivi

Maîtrise d'ouvrage



Maîtrise d'ouvrage déléguée



RÉGION BRETAGNE
RANNVRO BREIZH
REJION BERTÉGN

283 avenue du Général Patton – CS 21101 – 35711 Rennes cedex 7
Tél. : 02 99 27 10 10 | twitter.com/regionbretagne | facebook.com/regionbretagne.bzh
www.bretagne.bzh

Septembre 2020 – Conception : Direction de la communication/Région Bretagne
Région Bretagne – Sembreizh